

Nombre de membres
en exercice :
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :
10

Membres excusés
avec procuration
1

Membres excusés
4

Membre absent
0

Séance du mardi 27 septembre 2022
dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-sept septembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 10

Mme Valérie MEYER
Mme Marie ADAM
M. Christophe EHRET
M. Mathieu GARÉ
Mme Sylvie KUENEMANN
Mme Maryse LOUIS
Mme Dominique SCHNEIDER
M. Raphaël SPADARO
M. Fernand THUET
M. Eddie WAESELYNCK

SOUS-PREFECTURE

11 OCT. 2022

DE MULHOUSE

Excusée avec procuration : 1

Mme Catherine MATHIEU-BECHT à Mme Valérie MEYER

Excusés : 4

Mme Rachel BAECHEL
M. Henri BASCHY
M. Gilbert GOEPFERT
M. Danielle GRUMET

Séance présidée par :

Mme Valérie MEYER – Vice-Présidente du C.C.A.S.

Secrétariat de séance :

Madame Isabelle DE VITO – Chef du service Social-Enseignement-Séniors

Invités :

Mme Josiane FORÊT
M. Lucien WETTEL

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} avril au 30 juin 2022

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

.../...

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/04/2022 au 30/06/2022)

Fournisseurs	Réalisé
EDF	66,43
RIXDIS 2 SAS LECLERC	950,00
SAS KELIANIE INTERMARCHE	1 051,92
SOLEA SAEML	34,00
	2 102,35

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} avril au 30 juin 2022 pour un montant de 2 102,35 €.

SOUS-PREFECTURE
11 OCT. 2022
DE MULHOUSE

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 28 septembre 2022

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente :

Transmis à M. le Sous-Préfet le
Publié - Notifié le 12 OCT. 2022

11 OCT. 2022



Valérie MEYER

certifié exécutoire
Le Président
Pour la Présidente,
la Vice-Présidente,



Valérie MEYER